

partisans sont les mêmes qui ont été dénoncés par Le Cointre.—D. L'ordre dans lequel ces idées sont présentées par le prospectus ne permet pas de penser qu'elles sont telles ; il paroît, au contraire, que l'on a voulu avilir les autorités constituées en attaquant d'une manière générale les hommes qui les composent, seul moyen de réussir quand, d'ailleurs, on n'est pas fondé à en attaquer aucun.—R. J'oppose à cette observation l'article du prospectus, commençant par ces mots : « *Qui prêche la soumission aux lois.* »—D. Etes-vous le seul qui ait formé l'entreprise de ce journal?—R. Oui, et mes intentions étoient si pures, que je me proposois de demander au Représentant une presse après le troisième numéro.—D. Pourquoi, sur l'observation de quelques personnes, que votre journal présentait des inconvénients qui viennent de vous être indiqués, avez-vous répondu que vous saviez bien ce que vous faisiez?—R. Je ne me rappelle pas d'avoir tenu ce langage ; cependant il est possible que j'aie dit que je venois de Paris et que la liberté de la presse y étoit bien affermie. Au reste, le développement que j'aurois donné dans mes numéros auroient fait connoître mes intentions et prévenu les inconvénients.—D. Quel a été l'objet de votre voyage à Paris?—R. J'y ai porté l'acceptation de l'acte constitutionnel, comme député de ma section.—D. Avez-vous resté à Paris depuis cette époque jusqu'à ce moment?—R. Non, je n'y ai resté qu'un mois environ, j'ai été ensuite à Chalons, Puiseret et Loiret (*sic.*), d'où je suis retourné à Paris, où j'ai resté jusqu'au milieu de brumaire dernier, que je suis revenu icy.—D. Depuis quand n'êtes vous pas allé à Marseille?—R. Depuis le lendemain du 29^{me} mai 1793.—D. Quel a été l'objet de votre voyage à Marseille?—R. J'y ai porté le procès-verbal de la journée du 29 mai, en qualité de député des 32 sections de Lyon, procès-verbal qui fut aussi porté à la Convention par d'autres députés.—D. Quel étoit l'objet de l'envoi de ce procès-verbal à la commune de Marseille?—R. Une simple annonce.—D. Le séjour que vous avez fait à Marseille a-t-il été long?—R. Une quinzaine de jours.—D. Il ne falloit pas, pour la simple annonce d'un procès-verbal, un député et un séjour aussi long, la voye de la poste n'étant pas interceptée.—R. J'ai rempli le vœu des sections.—D. Ce vœu étoit le Fédéralisme?—R. Je ne crois pas au Fédéralisme ; il n'auroit eu lieu d'ailleurs qu'après la journée du 31 mai, et dans ce tems j'étois en route. Au reste, j'ai toujours prêché l'unité et l'indivisibilité de la République.—D. La France, battue pendant cinq ans par les agitations intestines, les malheurs publics et particuliers qui en résultent, tout vous invite à sacrifier votre opinion particulière à la volonté générale, ou à faire connoître les hommes qui vous entraînent et vous font dévier de ces principes éternels.—R. Je donnerois mon sang pour ma patrie. Un ouvrage imprimé, de ma composition, porte expressément qu'une loi, fût-elle vicieuse,